

## Eviter les supermarchés en février



LEA CANDAUX ESTEVEZ  
Accompagnatrice en parentalité neuchâtelaise

**Consommation** » Plus de 700 Fribourgeois et quelque 3000 autres Romands ont montré leur intérêt pour le défi que lance Léa Candaux Estevez sur Facebook: se détourner un maximum des supermarchés en février et privilégier les petits commerces.

### Pourquoi cette démarche et pourquoi en février?

L'an dernier, une journaliste française s'est lancée dans l'expérience, et j'ai eu l'idée de créer une page Facebook à Neuchâtel. Cela a été repris dans les cantons de Fribourg, Genève et Vaud. Cette année, des régions en France se lancent aussi dans l'aventure. L'action a lieu en février, car c'est le mois le plus diffi-

cile pour les commerçants locaux. Le but est donc de faire connaître ces commerces, au travers des pages Facebook cantonales, où chacun peut partager des adresses. Je n'incite pas à boycotter les supermarchés toute l'année, car ils créent des emplois. Ce challenge permet de réfléchir sur nos principes et nos réflexes de consommation.

### Vous admettez que faire ses courses à la boucherie du coin a toutefois un prix, comment s'en sortir?

Pour l'avoir testé, cela revient un peu plus cher, effectivement. Toutefois, on évite les achats compulsifs. Dans les supermarchés, tout est organisé pour nous pousser à la dépense. Dans les magasins indépendants, on

va à l'essentiel. Au final, l'an dernier, je n'ai pas vu une grosse augmentation dans mon budget. Nous invitons les consommateurs à participer en adaptant le défi à leur ménage. Par exemple, je vais continuer d'acheter du lait végétal en supermarché pour mes enfants intolérants au lactose. Ce qu'on nous demande le plus souvent, c'est où se procurer la lessive, le papier toilette ou les sacs-poubelle taxés, mais on trouve tout dans les épiceries de village.

### Faut-il aussi s'interdire les grandes chaînes comme Ikea ou H & M?

Chacun est libre d'interpréter ce défi comme il le souhaite. Mais personnellement, je ne me rendrai pas dans ces magasins-là. » **CLAIRE PASQUIER**

## Raquettes sous le soleil

**Brevet des armaillis** » Le ciel bleu et le soleil ont fait des heureux ce week-end lors du 18<sup>e</sup> Brevet des armaillis. Plus de 600 personnes ont participé à cette manifestation sportive qui propose de relier Moléson aux Paccots en raquettes à neige, ont communiqué hier les organisateurs. Ces derniers ont pu bénéficier du soutien de 50 bénévoles et des samaritains.

Une majorité des participants ont parqué leur voiture à La Tour-de-Trême dans des espaces prévus à cet effet, se sont réjouis les Offices du tourisme des Paccots et de Moléson. Les randonneurs ont ainsi largement profité des nouvelles, d'abord jusqu'à Moléson puis

depuis les Paccots pour retrouver leur véhicule.

**600 personnes**

Le nombre de participants à la manifestation sportive

Fort de ce succès, la prochaine édition du Brevet des armaillis aura lieu en janvier 2019. La version estivale de la manifestation se déroulera, elle, le 10 juin 2018. A cette occasion, les raquettes à neige seront rangées pour laisser la place aux chaussures de marche et aux VTT. » **GCH**

Une application visant la gestion électronique des demandes est testée dès jeudi dans neuf communes

## Des permis de construire via internet

« NICOLAS MARADAN

**Aménagement** » Dans son programme de législature présenté en novembre dernier, le Conseil d'Etat promettait un «Fribourg 4.0». Engagement en partie tenu grâce à une nouvelle application, dénommée Friac, qui permet la numérisation du processus d'octroi des permis de construire.

Annoncé il y a bientôt deux ans, le projet entrera dès jeudi dans une phase pilote incluant neuf communes: Bulle, Châtel-Saint-Denis, Guin, Estavayer, Mont-Vully, Morat, Planfayon, Romont et Treyvaux. Avant d'être étendu à tout le canton dès l'année 2019. «Le système est déjà effectif. Le but est maintenant de corriger ses éventuels défauts de jeunesse», relève Patrick Ramuz, chef adjoint du Service des constructions et de l'aménagement. Une période transitoire, pendant laquelle les dossiers peuvent encore être remis sous forme physique, est prévue jusqu'à fin mars dans les communes concernées.

### Simple à utiliser

Présentée hier matin lors d'une conférence de presse, l'application est calquée sur une technologie qui est déjà utilisée dans d'autres cantons comme Neuchâtel, Uri ou le Tessin. Concrètement, pour les procédures ordinaires (nécessitant une décision de la préfecture) et simplifiées (pour lesquelles l'autorisation de la commune suffit) ainsi que pour les demandes préalables (ayant seulement pour but de renseigner sur l'admissibilité du projet), les requérants doivent constituer leur dossier sur une plateforme en ligne, en français ou en allemand, et y télécharger sous forme numérique les documents nécessaires (plans, formulaires, éventuels rapports d'études). Coût total du projet pour l'Etat de Fribourg: 1,2 million de francs.

Avis aux technophobes. L'application se veut simple à employer. «L'utilisateur pourra être



Avant de commencer les travaux, par exemple pour faire sortir de terre leur nouvelle villa, c'est sur internet que les Fribourgeois pourront obtenir leur permis de construire. Alain Wicht-archives

guidé tout au long de la procédure», apprécie le conseiller d'Etat Jean-François Steiert. «Un soutien sera apporté aux personnes qui n'auraient pas les connaissances informatiques ou le matériel nécessaires», ajoute Patrick Ramuz. Toujours via internet, les requérants pourront ensuite suivre en direct l'avancée de leur demande et même recevoir des notifications par messagerie électronique.

### Un gain de temps

Un gain en transparence et en traçabilité, donc, mais également une économie de temps. «Cela réside dans le fait que les dossiers pourront être traités en parallèle par les différents services impliqués», précise Daniel Lehmann, préfet du district du Lac. Qui prévient toutefois: «Mais pour les préfectures, le travail ne diminuera pas pour autant.»



**«Les dossiers pourront être traités en parallèle par les différents services»**

Daniel Lehmann

A noter que le papier ne disparaîtra pas complètement. Du moins pas encore. Car la reconnaissance juridique des signatures électroniques n'a pas encore été obtenue. D'ici là, quelques pages seront toujours nécessaires afin d'y apposer un paraphe à l'ancienne. Et la numérisation des processus ne s'arrêtera pas là. La prochaine étape sera la délivrance du permis d'occuper sous forme digitale. »